

UR.

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

Dossier DP 78362 26 00071

Déposé le : **14/06/2026**

Affiché le : **15/06/2026**

Objet des travaux : **Changement des volets battants en bois en façade avant et façade arrière par des volets battants en aluminium blanc.**

Adresse du terrain :
24 Rue de Jézanne
78711 Mantès-la-Ville

Référence(s) cadastrale(s) : **AD236**

Dossier suivi par :

Céline DELCLOO (01 30 98 78 44 /

celine.delcloo@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

Monsieur Christian DUVAL

24 Rue de Jézanne
78711 Mantès-la-Ville

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de MANTES-LA-VILLE certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **CHRISTIAN DUVAL** enregistrée sous le numéro **DP 78362 26 00071** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **14/07/2026**.

Le dossier a été transmis le 15/07/2026 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A MANTES-LA-VILLE, le 15/07/2026



Le Maire de MANTES-LA-VILLE

Sami DAMERGY